



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Mise à jour au 11 mai 2025

PREAMBULE

La SASU NEW OXATIS immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 831 239 744 et dont le siège social est sis 1025, avenue Henri Becquerel, Parc Club du Millénaire, Bâtiment 24, à Montpellier - 34000, est un des leaders sur le marché européen dans l'édition de logiciel de création de sites e-commerce et accompagne les professionnels dans la transformation digitale de leur activité en leur proposant une solution informatique d'édition et de gestion de sites e-commerce basée sur une technologie SaaS (software as a service).

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de Services, (ci-après CGVPS), auxquelles s'ajoutent les conditions particulières (ci-après CP) constituent le contrat entre NEW OXATIS, (ci-après le Prestataire) et les Clients, et sont applicables de plein droit, aux prestations fournies par NEW OXATIS ou ses partenaires commerciaux, dans le cadre de ses services proposés en ligne depuis son site Web <https://www.oxatis.com>.

Article 1. Acceptation des conditions générales de vente de prestations de services – Modifications

Pour pouvoir bénéficier des services, le Client doit, après en avoir pris connaissance, accepter sans réserve, les CGVPS, avoir consenti à la politique de confidentialité disponible ici : <https://www.oxatis.com/politique-de-confidentialite-et-cookies/> et à la politique sur la protection des données, disponible ici <https://www.oxatis.com/accord-protection-donnees-st-rt/>. Dans l'hypothèse où des services complémentaires ne donnent pas lieu à signature d'un devis, les parties conviennent que les prestations réalisées sont intégralement soumises aux présentes CGVPS.

De convention expresse, la signature du contrat entraîne l'acceptation comme mode de preuve des communications électroniques (courriels, etc.) échangées entre NEW OXATIS et le Client. L'impression de ces communications électroniques est considérée comme un écrit faisant foi entre les Parties.

Le Client garantit avoir la capacité de contracter et disposer des autorisations et délégations nécessaires pour ce faire et pour engager la personne morale qu'il représente.

L'accès aux Services est subordonné au respect des présentes.

NEW OXATIS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions générales d'utilisation. NEW OXATIS notifie aux Abonnés les changements apportés par voie d'annonce sur le Site Web OXATIS un (1) mois avant l'entrée en vigueur des changements.

En cas de modifications substantielles acceptées par l'Abonné, celles-ci entreront automatiquement en vigueur à la date annoncée, sans autre formalité.

Le Client s'engage à verser à NEW OXATIS les sommes correspondantes aux Services utilisés jusqu'au jour de la prise d'effet de la résiliation, le cas échéant calculé au prorata de l'engagement initial et de la période écoulée.

Article 2. Nature des prestations réalisées

NEW OXATIS, experte en stratégie et digitalisation, accompagne les entreprises dans leur transformation à l'ère digitale dans les domaines aussi variés que :

- Création ou migration de site de vente en ligne
- Graphisme
- Gestion de projet
- Formation
- Webmarketing
- Développements web

Article 3. Devis

La commande de prestations de services fait l'objet d'un devis qui après signature constitue les conditions particulières du contrat (ci-après CP).

Il sera éventuellement accompagné d'un cahier des charges (ci-après SOW) ayant pour objet de recenser les besoins du Client aux fins de, pour NEW OXATIS, d'y associer les prestations les plus en adéquation, définir les termes et mode d'exécution de la conduite de projet, établir le planning détaillant les actions et obligations du Client et du prestataire, prévoir les délais estimatifs de réalisation considérant qu'ils sont intrinsèquement liés au respect du planning et de l'exécution des missions incombant au Client et, les CP applicables aux prestations de services choisies.

Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

L'acceptation du devis par le Client est matérialisée par la signature par voie électronique valant acceptation, sans réserve, des CGVPS et CP et sa pleine connaissance des obligations contractuelles mises à sa charge. La signature du devis vaut contrat.

Les délais sont donnés à titre informatif sur le devis et seront automatiquement réévalués suivant la date d'acceptation du devis et les nouvelles disponibilités du planning de production.

Le démarrage des prestations est suspendu au premier des paiements fixé par le devis.

Si en cours de réalisation des prestations de services, un besoin de prestations complémentaires naissait du fait, soit



d'un événement extraordinaire imputable à NEW OXATIS, soit d'une évolution des besoins du Client, les parties conviennent que ces nouvelles prestations feront l'objet d'un devis complémentaire.

En cas de difficultés ou d'évolution significative durant l'exécution du contrat, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour trouver un accord permettant la poursuite des relations.

NEW OXATIS, pour compléter son offre, peut être amenée à faire appel à des prestataires tiers si elle l'estime utile le besoin, sachant qu'elle gardera néanmoins la pleine maîtrise de la conduite de projet et la responsabilité de l'exécution de ces prestations annexes.

La bonne livraison des prestations sera attestée par un procès-verbal qui, s'il est signé par le Client, sera réputé conforme au devis, en quantité et qualité.

Le Client disposera néanmoins d'un délai de cinq (5) jours à compter de la fourniture des prestations de services pour faire valoir quelque réclamation relative à la bonne et pleine exécution desdites prestations, et ce au regard du contrat, réclamation qui devra être, nécessairement accompagnée de justificatifs probants et transmis par le Client.

En cas de réserve justifiée, NEW OXATIS s'oblige à intervenir dans un délai de quarante-cinq (45) jours pour parvenir à leur levée dans le cadre d'une collaboration avec le Client qui s'y oblige également.

Article 4. Tarifs - Modalités de règlement - Révision

Les prix sont exprimés en Euros hors taxe, et sans escompte.

Les taxes sont supportées par le Client au taux en vigueur au jour de la facturation.

Le paiement s'effectue par carte bancaire, mandat SEPA ou virement bancaire, pour les prestations à durée déterminée et exclusivement par carte bancaire ou mandat SEPA, pour les prestations à durée indéterminée.

Les factures sont payables à réception sauf disposition contraire mentionnée au devis.

Les factures sont transmises par mail, à date d'édition, sur l'adresse Email ayant validé le contrat, sous format PDF. Toute demande de duplicatas sera dès lors considérée comme une prestation complémentaire et sera facturée 7,50 € l'acte.

NEW OXATIS se réserve le droit de modifier unilatéralement le prix de l'abonnement et s'engage à avertir le Client par tout moyen dans un délai d'un (1) mois avant leur entrée en vigueur.

En cas de refus de l'Abonné des modifications tarifaires, l'Abonné devra notifier son refus dans les huit (8) jours de l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

L'absence de résiliation pour ce motif vaut acceptation des modifications tarifaires.

Article 5. Retard de paiement

En cas de retard dans le paiement, NEW OXATIS facturera de plein droit au Client des pénalités de retard exigibles le jour suivant, calculées sur la base du taux légal majoré de 5% et sans préjudice de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

NEW OXATIS peut également décider d'appliquer à titre de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1231-5 du Code civil, une majoration d'un montant égal à 20 % du principal T.T.C. restant dû, augmenté du coût des frais judiciaires et de recouvrement engagé, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation du Contrat en cours.

Le défaut de paiement entraîne de plein droit, pour le Prestataire, la possibilité de suspendre l'exécution de la prestation en cours, de surseoir à tout nouvel engagement ou de résilier le Contrat.

Article 6. Incidents de paiement

En cas de rejet bancaire du moyen de paiement utilisé par un Client, des frais de rejet d'un montant de quinze (15) euros seront automatiquement appliqués au Client. Par ailleurs, le moyen de paiement ayant donné lieu au rejet ne sera plus autorisé par NEW OXATIS pour les paiements suivants, et le Client devra choisir un autre moyen de paiement.

Lorsque des conditions de règlement sont consenties, telles que paiement en plusieurs fois, le défaut d'un seul terme de paiement rend exigible l'intégralité de la créance. Il entraîne, sans versement d'indemnités de quelque nature que ce soit, la suspension immédiate des prestations en cours.

Si l'incident de paiement est consécutif à une opposition abusive effectuée par le Client, la société NEW OXATIS se réserve le droit d'intenter une action en justice afin de prétendre, outre le principal, à une indemnisation pour la réparation des préjudices subis.

Article 7. Conséquences des incidents de paiement

Lorsque NEW OXATIS constate qu'il ne peut recouvrir les sommes correspondantes à l'un quelconque des Services commandés, le Site Web de l'Abonné peut être mis en sommeil jusqu'à règlement du litige.

Article 8. Dépôts de garantie - Avances

En cas d'incident de paiement et/ou de dégradation de la solvabilité du Client et/ou d'incertitude quant à sa capacité à faire face à ses engagements, NEW OXATIS se réserve la possibilité de solliciter des conditions de règlement plus strictes – telles qu'un acompte ou un paiement d'avance pour tout ou partie des services et/ou d'exiger de la part du Client des garanties supplémentaires.

En cas de refus du Client de mettre en œuvre ces dispositions, NEW OXATIS disposera, sans versement au Client d'indemnités de quelque nature que ce soit, de la faculté d'interrompre immédiatement l'exécution des prestations en cours et/ou à venir.



Article 9. Durée - Résiliation

Article 9.1 Durée

L'Abonné a accès à la Solution NEW OXATIS et aux Services grâce à un abonnement correspondant aux termes du devis accepté, d'une durée mensuelle ou annuelle.

L'engagement est renouvelable par tacite reconduction d'une durée identique à celle contractée.

Si l'Abonné souscrit en cours d'exécution un service impliquant une période minimale d'abonnement, cette nouvelle période minimale se substitue à celle qui était en cours sauf dans le cas où elle est d'une durée inférieure à celle qui était en cours.

Si l'Abonné achète par avance plusieurs mois d'abonnement correspondant à différents Services, ceux-ci ne sont pas remboursables et le Contrat d'Abonnement est alors conclu pour la période couvrant l'ensemble des Services prépayés.

Article 9.2 Résiliation

Chacune des parties pourra en outre résilier le présent contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect des préavis suivants :

- préavis de trois (3) mois pour les contrats d'abonnement mensuels dont le prix d'abonnement est inférieur à 300 € HT par mois ;
- préavis de six (6) mois pour les autres contrats ;
- préavis de huit (8) jours en cas de modification tarifaire refusée par le Client.

Aucun remboursement ne sera dû par NEW OXATIS. L'Abonné s'engage à payer l'ensemble des sommes et frais restant à sa charge au titre du présent contrat, y compris en cas de résiliation.

Aucune somme ne sera due par OXATIS en cas de résiliation anticipée de son Contrat d'Abonnement par l'Abonné. En particulier, aucun achat de services prépayés ou acompte versé ne peut ouvrir droit à remboursement.

Article 10. Assistance et Support en ligne

NEW OXATIS propose à l'Abonné l'accès à un support utilisateurs, disponible du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 00, ainsi que le samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h à l'adresse : support@oxatis.com.

Article 11. Mise en relation des Clients avec des Partenaires et des Centres d'expertise Internet

NEW OXATIS peut proposer à ses Clients l'intervention de Partenaires et de Centres d'Expertise Internet parmi son réseau de professionnels qualifiés. Le Client reste libre de contracter ou non avec le Partenaire ou Centre d'Expertise Internet concerné.

En tout état de cause, si le Client et le partenaire ou le Centre d'Expertise Internet s'engagent dans une relation

contractuelle pour la réalisation de services, NEW OXATIS devra être considérée comme un tiers à cette relation contractuelle, celui-ci n'exerçant aucune influence sur l'exécution de la prestation de son partenaire, celui-ci restant seul responsable des prestations qu'il effectue pour le Client.

Article 12. Propriété intellectuelle

Le site www.oxatis.com, ainsi que tous les sites de contenus blogs, forums, aides en ligne, et leurs déclinaisons locales, édités par NEW OXATIS, sont la propriété exclusive de NEW OXATIS.

L'ensemble des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle mis à disposition du Client dans le cadre de ces prestations reste la propriété exclusive de NEW OXATIS.

NEW OXATIS garantit qu'il détient ou dispose des autorisations nécessaires sur tous les droits de propriété intellectuelle objets du Contrat.

NEW OXATIS garantit que les Logiciels et les Développements spécifiques sont exempts de tout vice de conception, et qu'ils seront adaptés à l'usage pour lequel ils sont destinés tels qu'exprimés par l'Abonné.

Le Prestataire garantit également que les Logiciels et les Services SaaS seront couverts par toutes les garanties expressément ou implicitement requises légalement et qu'ils seront conformes aux normes en usage et aux lois et réglementations qui leur sont applicables en France.

Le Prestataire garantit le Client contre toute action en contrefaçon relative ou en relation avec les Prestations et/ou les Logiciels objets du contrat.

Article 13. Protection des Données à caractère personnel

Article 13.1 Données collectées

Pour utiliser le Site Web NEW OXATIS et les services qu'il propose, les Clients et les utilisateurs (« Utilisateurs ») sont amenés à fournir à NEW OXATIS des informations personnelles les concernant.

Les Clients et les utilisateurs doivent notamment fournir les données requises lors de la procédure d'inscription dans les champs obligatoires pour bénéficier des services.

À défaut de réponse, l'inscription pour le service proposé ne pourra être effectuée.

Article 13.2 Finalités

Les données fournies lors de l'inscription au Site Web NEW OXATIS et de l'utilisation des services seront traitées pour les finalités suivantes :

- l'accès aux Services ;
- l'envoi de lettres d'information de NEW OXATIS ;
- l'établissement des facturations ;
- la réalisation de statistiques sur l'utilisation du Site Web NEW OXATIS ;
- l'amélioration des efforts marketing et promotionnels ainsi que des contenus et des offres du Site Web NEW OXATIS ;
- la réception d'offres personnalisées.



Article 13.3 Destinataires du traitement

Les données sont destinées au personnel de NEW OXATIS pour la gestion du Site Web NEW OXATIS et des services. Certaines données pourront être accessibles aux internautes et pourront être transférées à des sociétés commerciales à des fins de prospection commerciale sous une forme anonyme.

Toutefois, certaines informations, comme le mot de passe, le numéro de carte de crédit, le numéro de Compte bancaire ne sont pas communiquées à ces sociétés, même sous forme compilée.

Au titre de circonstances particulières, NEW OXATIS peut être amenée à divulguer les données, lorsque celles-ci sont exigées par les autorités judiciaires et/ou administratives.

Article 13.4 Conservation des données

Les données du Client sont conservées confidentiellement par NEW OXATIS pour les besoins du contrat, de son exécution et dans le respect de la loi. Les données sont conservées par NEW OXATIS pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-dessus. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques et ne donneront lieu à aucune exploitation.

NEW OXATIS a aussi l'obligation de conserver les données permettant l'identification des utilisateurs mettant à disposition des contenus illicites aux fins de transmission de ces données aux autorités compétentes sur réquisition judiciaire à l'exclusion de tout autre tiers, dans les conditions prévues par la loi.

Article 13.5 Transfert des données

Dans le cadre du déroulement normal de ses activités, NEW OXATIS recueille et traite les informations concernant les Clients et les Utilisateurs en France et dans le monde. Il est possible que certaines informations soient hébergées par un prestataire technique situé en France ou dans tout autre pays du monde, le rôle de celui-ci étant strictement limité à une prestation technique de conservation des informations. L'ensemble de la politique liée aux traitements de transfert des données mis en œuvre par NEW OXATIS est détaillée dans la politique sur la protection des données disponible depuis le lien suivant :

<https://www.oxatis.com/politique-de-confidentialite-et-cookies/>.

Article 13.6 Droits des Clients et des Utilisateurs

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données dit RGPD), NEW OXATIS assure la mise en œuvre des droits des personnes concernées.

Le Client et l'Utilisateur dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficient des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent, conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi Informatique et

Libertés modifiée, et aux dispositions des articles 15, 16 et 17 du Règlement Général européen sur la Protection des Personnes (RGPD).

Ainsi, les Clients et les Utilisateurs peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les données les concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées.

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi Informatique & Libertés modifiée et aux dispositions de l'article 21 du RGPD, le Client ou l'Utilisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sans motif et sans frais.

S'ils souhaitent consulter les données fournies à NEW OXATIS, annuler leur inscription à tout ou partie des Services, à la lettre d'information ou à tout autre service, ou exercer leurs droits, ils pourront soit (i) procéder à la consultation et/ou aux modifications nécessaires des données dans ses pages personnelles d'information, soit (ii) adresser cette demande par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : NEW OXATIS - Service Clients - NEW OXATIS - Service Clients, Parc Club Millénaire - Bât. 24 - 1025, rue Henri Becquerel - 34 000 Montpellier

Le Client ou l'Utilisateur doit pouvoir justifier de son identité, soit en scannant une pièce d'identité, soit en adressant à NEW OXATIS une photocopie de sa pièce d'identité.

L'ensemble de la politique liée aux traitements de données personnelles mis en œuvre par NEW OXATIS est détaillée dans la Politique de Confidentialité et la Politique sur la protection des données.

Article 13.7 Cookies

L'utilisation des cookies facilite la gestion du Site Web NEW OXATIS, car elle permet de reconnaître l'adresse IP des internautes, de faire des études statistiques et de mesurer une part d'audience, ceci afin d'offrir un service aussi personnalisé que possible.

Les Clients et les Utilisateurs qui souhaitent s'inscrire sur le Site Web NEW OXATIS et bénéficier des Services consentent à ce que les Cookies tels que détaillés dans la Politique de Confidentialité puissent être placés par défaut sur leur terminal. L'utilisation des cookies est très fréquente sur le réseau Internet. Néanmoins, il est possible de s'opposer à leur insertion en configurant les préférences du navigateur de l'ordinateur de façon à ne plus accepter les cookies. Si le Client ou l'Utilisateur choisit de ne pas accepter les cookies sur son navigateur, il ne pourra toutefois bénéficier des Services dans leur intégralité, l'inscription étant nécessaire à toute utilisation.

Les informations stockées ou tout autre élément utilisé pour identifier le Client ou l'Utilisateur à des fins statistiques d'audience ne sont pas conservées au-delà d'une période de treize (13) mois.

Article 13.8 Sécurité

NEW OXATIS s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité de nos traitements de données à caractère



personnelle et la confidentialité de vos données, en application de la Loi informatique et Libertés et du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°2018-133 du 26 février 2018 « portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité ».

A ce titre, NEW OXATIS prend les précautions utiles, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès (protection physique des locaux, procédé d'authentification de nos Clients avec accès personnel et sécurisé via des identifiants et mots de passe confidentiels, journalisation des connexions, chiffrement de certaines données...).

Article 13.9 Sous-traitance

Il est rappelé que NEW OXATIS a le statut de sous-traitant au sens de l'article 28 du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

A ce titre, NEW OXATIS s'engage à :

- prendre toutes les précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement pour préserver la sécurité des données et Contenus de le Client et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte et/ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement, et à présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection des droits de la personne ;
- ne pas traiter, consulter les données et les contenus à d'autres fins que l'exécution des prestations effectuées au titre des présentes ;
- ne traiter, consulter les données et Contenus du Client uniquement dans le cadre des instructions et de l'autorisation de ce dernier,
- ne pas insérer de données étrangères dans les bases de données du Client,
- prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et Contenus du Client. NEW OXATIS peut être amenée à faire appel à un sous-traitant alors nommé « sous-traitant ultérieur » pour accomplir certaines activités de traitement spécifiques. L'ensemble de la politique liée à ces intervenants sélectionnés par NEW OXATIS est détaillé dans l'Accord sur la protection des données.

Article 13.10 Tests de cybersécurité externes

Le Client peut prévoir de réaliser une série de tests de vulnérabilité sur les sites web hébergés par NEW OXATIS, destinés à :

- mesurer la sécurité et l'intégrité des données du Client,
- détecter et résoudre d'éventuelles vulnérabilités de sécurité.

Dans ce cadre, NEW OXATIS procède, sur une durée de 5 jours définie par les Parties, à l'accompagnement du Client dans la réalisation de ses tests de cybersécurité, au moyen des prestations suivantes :

- Mise à disposition d'une équipe d'expert dédiée à la

sécurité,

- Mise à disposition d'un environnement de test dédié (sandbox),
- Validation avec le Client et son prestataire du périmètre des tests de sécurité et des conditions de réalisation,
- Présence et supervision de la plateforme durant les tests (heures ouvrées)
- Analyse des retours de tests
- Préparation et envoi des éléments de réponses aux tests

Le coût de cette procédure de tests sera déterminé par devis distinct en référence au taux journalier horaire de NEW OXATIS en vigueur au jour de la demande.

Les tests menés ne sont pas destructifs et n'ont pas pour vocation d'occasionner délibérément un dysfonctionnement ou un déni de service des ressources informatiques. Ils seront précédés de la sauvegarde des systèmes, fichiers, bases de données du Client avant le début des tests.

Article 14. Garanties et Responsabilité de NEW OXATIS

NEW OXATIS est tenu à une obligation de moyen d'avoir à réaliser les prestations conformément aux règles requises dans son domaine d'expertise et d'intervention, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée pour une erreur engendrée par un manque d'information, des informations erronées transmises par le Client, un retard occasionné par le Client qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi, ou en cas de changement d'un composant de son système informatique ou de mise à jour d'un composant informatique tiers.

NEW OXATIS ne saurait être tenue responsable de l'efficacité, d'un point de vue commercial, du Site Web, l'Abonné étant seul responsable de la gestion de ce dernier. Ainsi NEW OXATIS ne pourra pas être tenue responsable du nombre de visites du Site Web, de sa rentabilité commerciale, ou de son adéquation aux besoins de l'Abonné.

En toute hypothèse, la responsabilité du prestataire, si elle est prouvée, sera limitée à cinquante pour cent (50%) de la somme totale hors taxes effectivement payée par le Client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception. Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.



Article 15. Force majeure

La responsabilité de NEW OXATIS ne pourra pas être mise en œuvre si la non exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions générales d'utilisation découle d'un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351- 1 du Code civil.

A ce titre, la responsabilité de NEW OXATIS ne pourra pas être engagée notamment en cas d'attaque de pirates informatiques, d'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres, d'interruption de réseaux de communications électroniques, ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance ou événement extérieur à la volonté de NEW OXATIS intervenant postérieurement à la conclusion des Conditions générales d'utilisation et en empêchant l'exécution dans des conditions normales.

Il est précisé que, dans une telle situation, le Client ne peut réclamer le versement d'aucune indemnité et ne peut intenter aucun recours à l'encontre de NEW OXATIS.

En cas de survenance d'un des événements susvisés, NEW OXATIS s'efforcera d'informer le Client dès que possible.

Article 16. Non-validité partielle

Si pour quelque raison que ce soit, tout ou partie d'une des dispositions figurant ci-dessus venait à être annulée, les autres dispositions n'en conserveraient pas moins leur plein effet.

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGVPS, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGVPS venait à être nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Article 17. Indépendance des Parties

Les Parties demeurent indépendantes les unes des autres. Aucune stipulation dans les présentes CGVPS ne crée un accord de partenariat, un mandat ou une représentation ni un lien de subordination entre les parties.

Article 18. Confidentialité

NEW OXATIS et le Client ainsi que leurs collaborateurs s'engagent respectivement à considérer comme confidentiel, pendant toute la durée du contrat et un (1) an après son expiration – pour quelque raison que ce soit – l'ensemble des documents, logiciels, savoir-faire, données et informations matériels et immatériels, communiqués par l'autre partie pour l'exécution des présentes et à ne pas les divulguer, céder, utiliser ou faire utiliser en dehors des besoins du contrat.

Article 19. Notification - Réclamation

Sauf indication contraire, toute notification réclamation et/ou observation de l'Abonné ou d'un Utilisateur devra être adressée à OXATIS par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

NEW OXATIS

1025, avenue Henri Becquerel, Parc Club du Millénaire,
Bâtiment 24
Montpellier - 34000

Article 20. Tentative de conciliation préalable

Préalablement à tout recours au juge arbitral ou étatique, sera privilégiée la négociation dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présentes Conditions générales d'utilisation, y compris portant sur sa validité.

La Partie souhaitant mettre en œuvre le processus de négociation devra en informer l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit. Si au terme d'un délai d'un (1) mois, les Parties ne parvenaient pas à s'entendre, le différend sera soumis à la juridiction compétente désignée l'article 18.

Le cours de la prescription sera suspendu à compter de la mise en œuvre de la clause soit la date de réception de l'acte d'information envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception. La suspension du cours de la prescription prendra fin à la date de la signature d'un procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation.

En cas de refus de l'une des Parties de signer ledit procès-verbal, l'autre Partie peut prendre acte de ce refus en l'informant qu'à défaut de réaction de sa part dans un délai de cinq (5) jours ouvrés, la saisine du juge compétent sera possible.

Durant tout le processus de négociation et jusqu'à son issue, les Parties s'interdisent d'exercer toute action en justice l'une contre l'autre.

Article 20. Loi applicable et clause attributive de compétence juridictionnelle

Le tribunal de commerce de Montpellier sera seul compétent pour connaître de tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales d'utilisation



ainsi que de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente subséquents conclus par OXATIS, ou au sujet du paiement du prix, et ce même en cas de pluralité de débiteurs, d'appel en garantie ou en référé.

Les présentes conditions générales d'utilisation et les relations entre l'Abonné et OXATIS sont soumises au droit français.